

## Communiqué de presse

### Dommmages consécutifs à la période de sécheresse

Plusieurs propriétaires ont fait part à la mairie de Saint-Benoît de leur inquiétude, concernant l'apparition et/ou l'aggravation de fissures dans leurs habitations et leurs dépendances. Ces dommages seraient consécutifs à la période de sécheresse qui sévit, depuis quelques mois dans le département.

Pour permettre à la mairie, de solliciter, auprès de la Préfecture de la Vienne, une demande de classement de la commune en zone sinistrée pour des mouvements de terrain consécutifs à cette sécheresse, les personnes concernées sont invitées à déposer en mairie, une déclaration sur papier libre, accompagnée de photographies des dégâts.

Les déclarations individuelles seront réceptionnées en mairie, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Elles seront transmises fin 2017 à la Préfecture de la Vienne, auprès de la commission interministérielle.